



Communiqué de presse
Le 21 mars 2024 – Paris

800 chefs d'entreprises appellent à un choc de simplification et à un soutien accru pour l'insertion

Depuis 2019, les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion ou encore entreprises d'insertion par le travail indépendant, ont connu un développement sans précédent avec près de 30 000 personnes supplémentaires accompagnées chaque année. Pour continuer sur cette lancée, un choc de simplification et un renforcement de l'engagement de l'Etat sont indispensables !

Les entreprises d'insertion, un acteur central pour l'emploi et pour l'insertion

Les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion, qui combinent performance économique et impact social, sont des acteurs économiques majeurs. Pour la première fois, elles franchiront en 2024 les **100 000 personnes insérées, dont un tiers de bénéficiaires du RSA et 26 % de demandeurs d'emploi de très longue durée**. 81 % ont un niveau de formation inférieur au bac.

Les entreprises d'insertion les accompagnent avec succès vers l'emploi puisque **64% d'entre eux connaissent une sortie positive (47% en CDI ou CDD - soit 7% de mieux qu'en 2022 et 17% en formation ou vers un autre dispositif de l'emploi)**. Les salariés quittent les entreprises d'insertion dès qu'ils ont levé leurs principaux freins à l'embauche, soit après onze mois en moyenne.

Sur les cinq dernières années (2019-2023), les entreprises d'insertion ont connu un développement sans précédent (700 entreprises supplémentaires en cinq ans) et ont fortement diversifié leurs activités, se lançant sur de nouvelles filières comme le textile ou le numérique.

L'urgence d'un choc de simplification pour contribuer au plein-emploi

Aujourd'hui, face à la complexité administrative et les contraintes budgétaires, les entreprises d'insertion ont atteint un plafond de verre. Elles en appellent donc à un choc de simplification administrative : allègement et unification des dossiers de renouvellement (dont le nombre de pages, hors annexes, varie de 5 à 50 d'un département à l'autre) ; dématérialisation des dossiers ; interlocuteur unique sur la formation (contre plus de 100 aujourd'hui)

Dans ce cadre, la fédération des entreprises d'insertion porte neuf propositions de simplification pour la loi « Simplification de la vie des entreprises » qui doit être présentée par le Ministère de l'Economie à l'automne (à retrouver en annexe).

« Aujourd'hui, comme beaucoup d'autres entrepreneurs, nous appelons à un choc de simplification pour nos entreprises et nos salariés étouffés par de trop nombreuses démarches » déclare Luc de Gardelle, président de la fédération. *« Les entreprises d'insertion sont partenaires de l'Etat et des territoires et co-investissent dans l'accès à l'emploi des plus vulnérables ».*

Pour se faire, la fédération insiste sur l'importance d'un développement du budget de l'insertion dans les deux prochaines années. *« Chaque euro investi par l'Etat dans les entreprises d'insertion lui permet d'économiser à minima un euro supplémentaire en dépenses sociales. L'Etat a donc tout intérêt à renforcer son soutien et à conventionner plus de postes chaque année »* déclare Matthieu Orphelin, délégué général de la fédération. La vice-présidente Nadia Landry conclue : *« Si l'Etat continue à être à nos côtés, nous pouvons accompagner plus de 40 000 personnes supplémentaires d'ici 2027 ! Investir dans l'IAE, c'est, in fine, faire des économies ! ».*

Contacts presse :

La fédération des entreprises d'insertion : Mathilde Ausort, responsable plaidoyer et communication, m.ausort@lesentreprisesdinsertion.org // 06 65 00 91 20

The Desk : Dora Nanaa, dora@agencethedesk.com // 06 20 71 46 35

La fédération des entreprises d'insertion – www.lesentreprisesdinsertion.org

Depuis plus de 30 ans, la fédération des entreprises d'insertion rassemble des entrepreneurs engagés qui mettent l'inclusion des plus vulnérables au cœur de leur stratégie d'entreprise. Présente dans chaque territoire, au plus près des besoins des personnes et des entreprises, elle accélère leur développement et promeut leurs projets inclusifs qui conjuguent innovation, performance économique et impact social. Une raison d'être qui s'incarne dans le label Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives (RSEi) qu'elle a développé, pour toujours plus d'excellence au service des plus fragiles. Une fédération mobilisée, catalyseur de valeurs et d'énergies, pour bâtir une société durable et inclusive.

Annexe : Les neuf propositions de simplification pour la loi « Simplification de la vie des entreprises »

Les entreprises d'insertion ont neuf propositions concrètes pour la loi « Simplification de la vie des entreprises ».

Simplifier le processus de conventionnement

- 1 Mettre en place de réels conventionnements triennaux, alléger le dossier de renouvellement annuel, accélérer la dématérialisation en cours
- 2 Repenser le champ du conventionnement pour le faire évoluer du niveau départemental au niveau régional, voire inter-régional (pour le recrutement des personnes en insertion pour les entreprises qui sont à une frontière régionale)
- 3 Simplifier la collecte des données et informations sur le modèle du « dites-le nous une fois »
- 4 Alléger la charge administrative des entreprises détentrices d'une certification qualité de leur projet social

Faciliter la formation en IAE

- 5 Harmoniser les dispositifs de financement entre OPCO grâce à la mise en place de dossiers simples, harmonisés et dématérialisés, en attendant de trouver mieux
- 6 Simplifier l'accès à la formation sur les territoires, en généralisant des dispositifs tels que la plateforme de formation en Grand Est ou les expérimentations ProEI

Lever les verrous pour l'emploi en insertion des réfugiés et étrangers

- 7 Simplifier l'accès à l'insertion par l'activité économique pour les étrangers détenteurs d'un titre de séjour en cours de validité
- 8 Etendre la possibilité de régularisation des étrangers travaillant dans des secteurs en tension aux Ei et ETTI
- 9 Faciliter l'accès des déplacés ukrainiens au permis de conduire